



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE L'EMPLOI



Direction du commerce,  
de l'artisanat, des  
services et des  
professions libérales  
3-5, rue Barbet de Jouy  
75353 - Paris 07 SP.  
Tél. : 01.43.19.24.24

<http://www.pme.gouv.fr>

PME/TPE en bref,  
Directeur de la  
publication :  
Jean-Christophe Martin  
Conception graphique :  
Gilles Deketelaere.  
- ISSN 0183-0988 -

PME/TPE en bref

N°30 Février 2008

# 27% DES ENTREPRISES DIRIGÉES PAR DES FEMMES

## UNE PHOTOGRAPHIE DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ AU-DELÀ DES CLICHÉS

*Majoritaires dans la population, en situation de quasi parité dans la population active occupée, les femmes sont minoritaires (28%<sup>1</sup>) parmi les entrepreneurs et le demeurent au sein des nouvelles générations de créateurs d'entreprises (31%). Ces femmes sont davantage diplômées que les hommes entrepreneurs, plus jeunes, ont des contraintes professionnelles plus fortes que les autres femmes actives qu'elles doivent concilier avec une vie familiale au moins aussi chargée. Leurs entreprises, relevant très majoritairement du tertiaire, sont plus petites et moins pérennes que celles des hommes. Moins nombreuses à la tête des sociétés que des entreprises individuelles, elles les dirigent en outre une fois sur six avec un homme à leur côté et dans ce cas, le partage des fonctions n'est pas souvent en leur faveur. Par ailleurs, elles sont plus souvent que les hommes à la tête de sociétés à capital familial et, lorsqu'elles ont la majorité du capital, c'est bien plus fréquemment que ces derniers au titre de leur couple ou de leur famille qu'à titre personnel.*

### Elles sont minoritaires

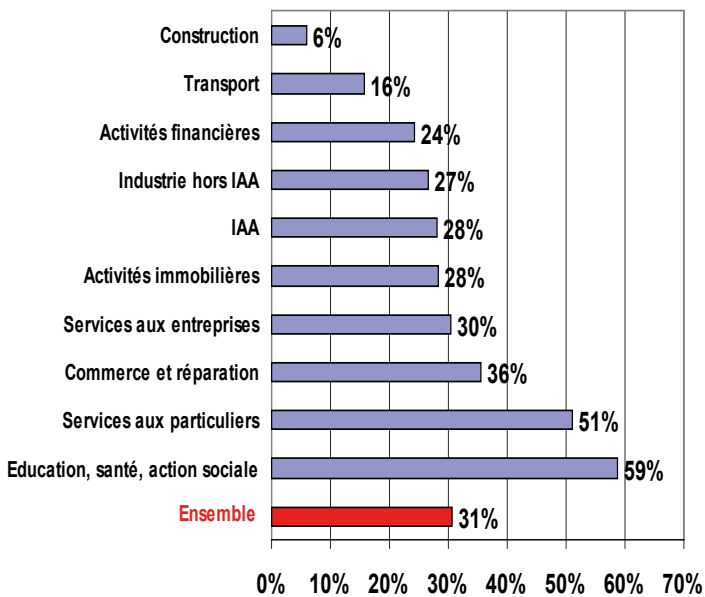
En France, la montée progressive de la participation des femmes au marché du travail leur permet d'être aujourd'hui quasiment aussi nombreuses en activité que les hommes. Pour autant, on ne peut pas encore parler de parité en la matière entre les sexes car certaines inégalités semblent persistantes. Si les femmes sont devenues majoritaires parmi les employés, elles restent minoritaires au sein des catégories professionnelles dites « supérieures ». Elles sont, en particulier, beaucoup moins nombreuses que les hommes à diriger une entreprise. En 2005, on ne compte que 28% de femmes parmi les entrepreneurs, quelle que soit leur ancienneté d'installation. Il est peu probable que cette proportion évolue à la hausse étant donné que les « entrantes dans la carrière » demeurent minoritaires face aux hommes. En effet, les femmes ayant créé une entreprise en 2006 représentent 31% de l'ensemble des créateurs. Si cette proportion a légèrement augmenté depuis 1998, elle reste cependant globalement toujours du même ordre de grandeur.

Néanmoins, les femmes créent plus que les hommes dans certains secteurs (cf. graphique 1). Ainsi, en 2006, elles sont à l'origine de 51% des créations dans le secteur des services aux particuliers et de 59% dans celui de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. A l'inverse, les femmes créent beaucoup moins que les hommes dans les secteurs de la construction (6% des créations), des transports (16%) et des activités financières (24%). Pour entreprendre, les femmes ont certainement des préférences sectorielles, mais qui sont peut-être façonnées en partie aussi par des difficultés à accéder à des secteurs traditionnellement masculins. Neuf créatrices de 2006 sur dix entreprennent ainsi dans le tertiaire, contre moins de deux créateurs sur trois. Elles semblent portées par des motivations différentes, puisqu'à la question « qu'est-ce qui vous a poussé à créer votre entreprise ? », les femmes répondent moins souvent que les hommes qu'elles créent par goût d'entreprendre et plus souvent par opportunité.

<sup>1</sup> 28% des entrepreneurs sont des femmes ; celles-ci dirigent 27% des entreprises françaises

## Graphique 1

Proportion de créatrices d'entreprises en 2006 par secteur d'activité



Source : INSEE-Sine 2006, traitement DCASPL

## Une certaine hérédité sociale

Une certaine hérédité sociale semble caractériser les entrepreneurs, qu'ils soient hommes ou femmes. En effet, plus fréquemment que les autres actifs, ils ont des parents qui ont travaillé à leur compte, un père (38% des entrepreneurs contre 25% des autres actifs) ou une mère (20% contre 13%). Cette forme de reproduction sociale semble davantage prononcée chez les hommes et prend en outre des modalités différentes chez les entrepreneurs selon leur genre. En effet, parmi les entrepreneurs, les hommes ont plus souvent que les femmes un père qui a travaillé à son compte (40% contre 34%) tandis que les femmes ont plus souvent que les hommes une mère dans cette situation (22% contre 19%).

## Plus diplômées et plus jeunes

Dans l'ensemble de la population active occupée, les femmes sont plus diplômées que les hommes, mais parmi les entrepreneurs cette différence est plus marquée encore. Cela ne permet pas de conclure que les femmes sont plus qualifiées que les hommes pour entreprendre, car le niveau de diplôme est une information incomplète ne renseignant pas sur l'adéquation entre qualification et métier exercé. En revanche, dans un processus de sélection (embauche, financement d'un projet...) le diplôme peut constituer un signal sur les capacités individuelles du candidat. En l'occurrence, la nette différence qui existe entre hommes et femmes de

ce point de vue pourrait traduire une sélectivité plus forte vis-à-vis des femmes qui souhaitent entreprendre.

Par ailleurs, les femmes sont légèrement plus jeunes que les hommes en moyenne dans la population des entrepreneurs. L'âge moyen de celles-ci est de 45,5 ans contre 46,5 ans pour les hommes. Au sein des nouvelles générations de créateurs, cette différence d'âge s'estompe : en 2006, hommes et femmes sont âgés en moyenne de 38,5 ans au moment de créer.

## 46 heures par semaine...

Les entrepreneures travaillent en moyenne 46 heures par semaine, ce qui est bien supérieur à la durée hebdomadaire moyenne travaillée par les femmes (34 heures, y compris le travail à temps partiel) et celle qu'effectuent les femmes cadres et professions intellectuelles supérieures (37 heures). Mais ces durées moyennes sont mécaniquement tirées vers le bas en raison de la forte proportion de femmes salariées qui travaillent à temps partiel, ce qui rend délicates les comparaisons des durées moyennes de travail entre entrepreneures et salariées. Leur durée de travail peut toutefois être comparée à celle des entrepreneurs : les entrepreneures travaillent en moyenne 8 heures de moins que leurs homologues masculins.

## ...à concilier avec une vie familiale comparable à celle des autres femmes

A tous les âges de la vie, les entrepreneures vivent aussi souvent en couple que les autres femmes. Par ailleurs, elles sont aussi nombreuses en proportion que les autres femmes actives occupées à avoir des enfants, voire plus nombreuses lorsqu'elles ont moins de 30 ans. Au total, elles semblent avoir des contraintes de vie familiale comparables à celles des autres femmes. Mais mécaniquement, leur durée de travail relativement conséquente ampute une partie du temps qu'elles peuvent réserver à la sphère familiale. Cependant, être à leur compte leur donne une certaine autonomie dans l'organisation de leur temps, à plus forte raison pour celles vivant avec un entrepreneur. On peut imaginer dans ce cas qu'un partage global puisse s'opérer au sein du couple entre les temps consacrés à l'entreprise et ceux dévolus à la sphère familiale. Par ailleurs, le revenu plus conséquent dont disposent les entrepreneures par rapport aux autres actives leur permet sans doute d'avoir plus facilement recours à une aide ménagère.

Au-delà des caractéristiques individuelles des femmes qui entreprennent, l'étude de l'entrepreneuriat féminin nécessite d'être complétée d'une étude des caractéristiques des entreprises qu'elles dirigent.

### **Elles dirigent des entreprises plus petites que les hommes...**

Le système productif français compte une grande majorité d'entreprises de petite taille : 93% d'entre elles emploient moins de 10 salariés. Par conséquent, une très grande majorité des dirigeants d'entreprises, hommes ou femmes, sont à la tête de petites unités. Cela étant, les entreprises que dirigent les femmes sont en moyenne significativement plus petites que celles dirigées par des hommes. Cela tient en partie aux secteurs d'activité, comptant moins de grandes entreprises, dans lesquels les femmes choisissent le plus souvent d'exercer leur activité. Par ailleurs, les grandes entreprises sont en moyenne plus anciennes que les plus petites et les femmes dirigent des entreprises plus jeunes en moyenne.

Mais ces effets structurels n'expliquent pas entièrement le fait que les entreprises des femmes soient plus petites que celles des hommes. Ainsi, en raisonnant « toutes choses égales par ailleurs », la différence de taille persiste et les femmes ont 4 fois moins de chances (respectivement 7 et 33 fois moins de chances) que les hommes de diriger une entreprise comptant de 1 à 3 salariés (respectivement de 4 à 9 salariés et de 10 salariés ou plus) plutôt qu'une entreprise sans salarié.

Les entreprises dirigées par des femmes, notamment parce qu'elles sont plus petites, contribuent moins que proportionnellement à l'activité économique. Ainsi, à la tête de 27% des entreprises, elles n'emploient que 13% des salariés et ne réalisent que 8% du chiffre d'affaires total du champ ICS et dégagent 12% de la valeur ajoutée.

### **...et moins pérennes à 3 ans**

Trois ans après leur création, plus de deux entreprises sur trois (69,6%) en moyenne sont encore actives, avec à leur tête le même dirigeant. Les entreprises créées par des femmes sont un peu moins pérennes (67,7%) à trois ans que celles créées par des hommes (70,4%). Comment l'expliquer ?

Tout d'abord, la durée de vie des entreprises dépend fortement du secteur auquel elles appartiennent. Notamment dans le secteur du commerce et de la réparation, fortement exposé à la concurrence, le taux de pérennité des entreprises est le plus faible (66%). Or, 29% des créations réalisées par les femmes ont lieu dans ce secteur. Ensuite, la pérennité de l'entreprise est bien meilleure si l'investissement consenti au départ pour créer ou reprendre une entreprise est important. Or, les créatrices démarrent un peu plus souvent que les hommes avec moins de 4 000 euros.

D'autres raisons expliquent en partie ce différentiel de pérennité. Les femmes sont peut-être moins expérimentées car elles créent plus souvent que les hommes pour la première fois et bénéficient en outre d'une moindre expérience professionnelle en lien avec le secteur dans lequel elles créent. A cela s'ajoute le fait que celles-ci peuvent moins souvent que les hommes compter sur des relations professionnelles pour faciliter le démarrage de leur entreprise (d'après les résultats de l'enquête SINE).

Néanmoins, si on raisonne « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire à profils identiques, les hommes ont toujours 1,2 fois plus de chances d'être à la tête de leur entreprise trois ans après la création que les femmes. Cette différence qui subsiste en défaveur des entreprises créées par des femmes peut s'expliquer par des facteurs non mesurés, comme la plus grande difficulté que celles-ci peuvent ressentir à concilier vie familiale et vie professionnelle, ou un accès plus difficile au financement.

### **La place des femmes dans les sociétés**

Les femmes sont davantage présentes à la tête des entreprises individuelles (32%) que des sociétés (21%). Si diriger une entreprise individuelle signifie généralement « être maître à bord », dans une société, la notion de direction se révèle plus complexe (cf. encadré 1). Elle implique souvent un partage des responsabilités, ce qui pose la question de la place réelle des femmes, des fonctions exercées, de la détention du capital.

Ainsi, les femmes dirigeantes de société exercent leurs responsabilités dans un cas sur six aux côtés d'un homme. La direction « en solo » concerne en majorité

## Encadré 1

### Diriger une entreprise individuelle ou une société

La responsabilité de l'entrepreneur individuel paraît claire puisque l'homme ou la femme qui est à la tête d'une telle unité exerce une activité en son nom propre et engage pleinement à ce titre sa responsabilité en étant à la fois propriétaire du capital et dirigeant de son entreprise. Bien entendu, le conjoint de l'entrepreneur individuel peut être lui aussi pleinement engagé dans l'entreprise, au titre de sa responsabilité patrimoniale selon le régime matrimonial du couple, ou dans la mesure où il participe aux activités de l'entreprise, et notamment aux prises de décision. Il existe également des situations où une entreprise individuelle, immatriculée au nom d'une personne, est en réalité totalement pilotée par son conjoint. Mais les statistiques disponibles ne permettent pas de mesurer l'ampleur de ces phénomènes, ni a fortiori d'étudier le partage des rôles au sein des entreprises individuelles dirigées par des couples. On considère donc a priori que les dirigeants d'entreprises individuelles sont bien des « entrepreneurs », au sens où ils possèdent le capital de leur entreprise et ont la main sur sa direction.

A la différence de l'entreprise individuelle, la société, personne morale immatriculée au registre du commerce et des sociétés, a une existence propre, distincte de celle de ses associés ou de ses actionnaires. Ainsi, hormis pour les sociétés de personnes, la responsabilité des associés ou des actionnaires d'une société est limitée au montant de leurs apports. Par ailleurs, propriété du capital et direction de la société ne se recouvrent pas toujours. Dans une société à responsabilité limitée (SARL), le manager au quotidien n'est pas forcément l'actionnaire – ou l'associé – majoritaire. Dans une société anonyme (SA), le dirigeant peut ne posséder aucune part du capital et simplement être mandaté par les actionnaires pour diriger la société.

### La structure des sociétés anonymes

Les directions de type bicéphale sont courantes dans les sociétés anonymes (SA) car les statuts de ces structures visent à différencier « gouvernance » et « dirigeance » : les actionnaires mandatent une personne, actionnaire ou non, pour diriger l'entreprise. Dans les SA, le président du conseil d'administration est le représentant légal de la société et le directeur général est mandaté par le conseil d'administration pour la direction exécutive de l'entreprise. Il peut y avoir un président directeur général qui assume ces deux fonctions à la fois. Dans les SA à directoire et conseil de surveillance, le conseil de surveillance a la charge de nommer et contrôler le directoire, qui est un organe de direction collégiale.

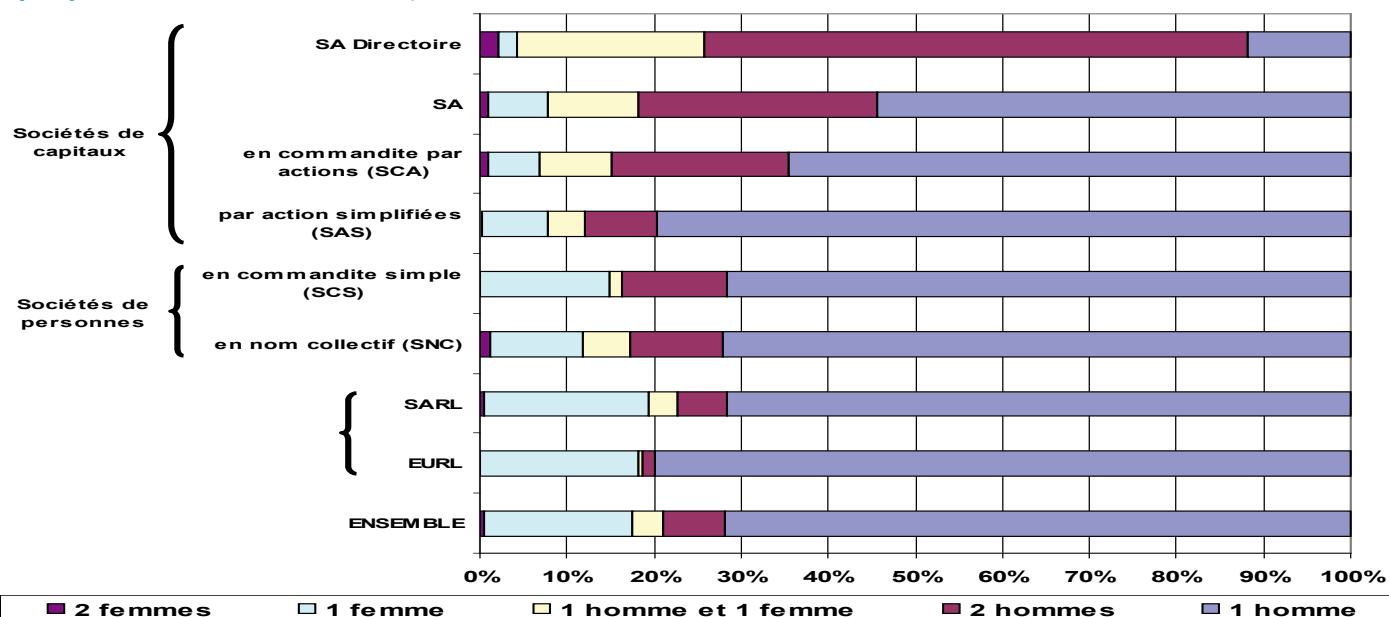
### Dirigeants des sociétés de capitaux : un déséquilibre entre hommes et femmes pour les fonctions exercées

Dans les sociétés anonymes (SA), les femmes ont moins souvent la responsabilité de la présidence du conseil d'administration (42% des femmes dirigeantes de SA) que les hommes (55%). Les hommes obtiennent en outre plus souvent les « pleins pouvoirs » au sein des SA que les femmes, à savoir la fonction de président directeur général (PDG) (20% des hommes contre 16% des femmes), qui regroupe à la fois la présidence du conseil d'administration et la direction générale de l'entreprise. Les femmes dirigeantes de SA exercent donc plus souvent la fonction de directeur général que les hommes (31% contre 20%) et jouent donc plus souvent que ces derniers le rôle de dirigeant mandaté.

Dans les sociétés anonymes à directoire, structure juridique inspirée des modes de gouvernance allemande, le partage des rôles entre hommes et femmes semble plus équilibré. Les femmes sont aussi souvent que les hommes chargées de la présidence du conseil de surveillance. Elles se voient en revanche moins souvent confier la présidence du directoire (34% pour les femmes contre 43% pour les hommes). Par conséquent, elles remplissent un peu plus fréquemment que les hommes les fonctions de vice-président et de directeur général.

4

Graphique 2 : En solo ou en duo, la place des femmes à la tête des sociétés



Source : Insee-SIRENE, DIANE, traitement DCASPL

Note de lecture : dans l'ensemble (dernière barre en bas), 0,4% des sociétés sont dirigées par 2 femmes, 17% par 1 femme, 4% par un homme et une femme, 7% par deux hommes et 72% par un homme.

les hommes et la direction à deux recouvre essentiellement des duos masculins, parfois mixtes, très rarement féminins (cf. graphique 2).

En ce qui concerne les fonctions exercées, il n'y a pas de différences visibles entre hommes et femmes qui dirigent en duo au sein des SARL, des EURL et des sociétés de personnes. En revanche, dans les sociétés par action simplifiées (SAS) dirigées à deux, les hommes sont majoritairement présidents (56%), ce qui est relativement peu souvent le cas des femmes (22%) qui sont plutôt en revanche très majoritairement directrices générales (78%). Par ailleurs, dans les sociétés anonymes (SA), les femmes sont plus souvent directrices générales plutôt que responsables du conseil d'administration et détiennent moins souvent les pleins pouvoirs, c'est-à-dire la responsabilité de PDG que les hommes (cf. encadré 1).

### Les femmes dirigent essentiellement des sociétés à « capital familial »

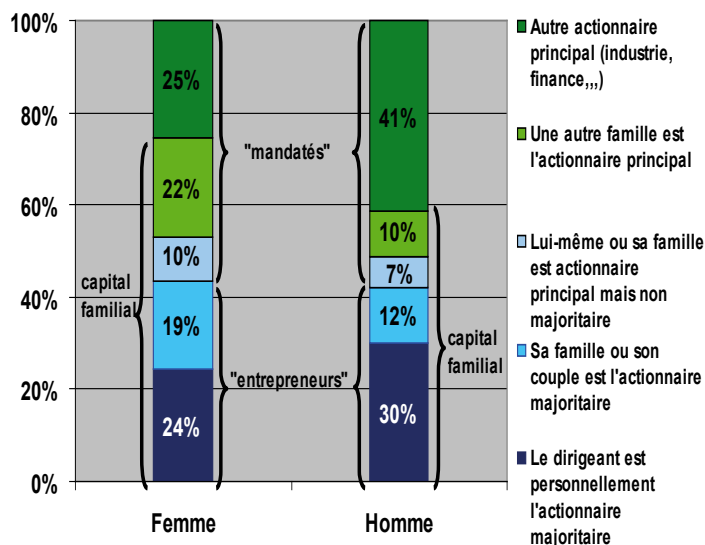
Si on considère comme entrepreneur celui qui dirige et possède la majorité du capital de son entreprise, alors le dirigeant d'une entreprise individuelle est bien entrepreneur à quelques réserves près (cf. encadré 1). Dans les sociétés, pour déterminer parmi les dirigeants lesquels sont entrepreneurs, il est indispensable d'examiner la nature de l'actionariat de leurs sociétés, lorsque cette information est disponible.

Dans une majorité de sociétés, le capital est de nature « familiale ». En effet, dans 58% des sociétés, l'actionnaire majoritaire est une personne physique - un homme, une femme, un couple ou une famille - et, dans 42% des sociétés, c'est une autre société, industrielle le plus souvent, qui détient plus de la moitié du capital. Cette répartition dépend évidemment de la taille des sociétés, et – ce qui est lié - de leur statut juridique. Les entreprises les plus petites sont bien plus souvent détenues par leurs dirigeants. A l'inverse, pour se développer, des sociétés issues hier d'une création « familiale » ont dû faire appel à une épargne extérieure et diluer ainsi la possession du capital d'origine.

Les femmes dirigent bien plus souvent que les hommes (75% d'entre elles contre 59% d'entre eux) des sociétés dont le capital est majoritairement possédé par une famille (cf. graphique 3). Cela tient certainement,

### Graphique 3

Structure du capital au sein des sociétés selon le sexe du dirigeant



Source : Insee-Sirene, DIANE, traitement DCASPL

en partie, au fait qu'elles dirigent des entreprises plus petites.

### Les dirigeantes possèdent le capital aussi souvent que les hommes, mais plus souvent au titre de leur couple ou de leur famille

Parmi les femmes dirigeantes de sociétés, 43% sont des « entrepreneures » et 57% sont « mandatées » pour diriger sans être l'actionnaire ou l'associée majoritaire. Elles peuvent alors être soit les actionnaires principaux, mais non majoritaires, personnellement ou au titre de leur famille, soit être mandatées par un actionnaire de type personne physique ou personne morale pour diriger la société.

La proportion « d'entrepreneures » parmi les hommes dirigeants de sociétés est comparable (42%). En revanche, il existe des différences notables entre « entrepreneures » et « entrepreneurs » : celles-ci possèdent moins souvent que leurs homologues masculins la majorité du capital à titre personnel. L'entrepreneuriat féminin est un phénomène qui s'observe plus souvent que l'entrepreneuriat masculin dans le cadre du couple ou de la famille.

Erwan Pouliquen et Jean Sebban

## **Encadré 2**

### **Pour comprendre les résultats**

#### **Méthodologie et Sources :**

*SINE (Insee) : les résultats en matière de créateurs et de créatrices d'entreprises présentés ici sont tirés des enquêtes SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) réalisées par l'Insee. Les statistiques sont principalement issues des vagues 1998, 2002 et 2006.*

*Enquête emploi (Insee) : pour l'approche individuelle des entrepreneures, les statistiques sont issues d'une exploitation de l'enquête emploi 2005 de l'Insee. Le champ des « entrepreneurs » reprend celui défini dans les travaux de Bertrand Duchéneaut et Annie Fouquet : parmi les actifs occupés, on sélectionne les indépendants et les employeurs, à l'exclusion des aides familiaux et des agriculteurs. La population de référence est la population active occupée.*

*SIRENE (Insee), DIANE (Bureau Van Dijk). Le sexe du dirigeant est renseigné dans SIRENE pour les entreprises individuelles, mais pas pour les sociétés. Pour récupérer l'information sur les dirigeants de sociétés, on procède à un tirage dans SIRENE (stock au 01/01/2006) d'un échantillon de 80 000 sociétés (stratifié par NES36 et selon 4 tranches d'effectif salarié) qu'on soumet à la base DIANE, constituée au moyen des comptes déposés par les sociétés auprès des greffes des tribunaux de commerce. L'information sur les dirigeants, notamment la civilité, y est disponible, et permet de compléter l'information de SIRENE.*

*Les traitements et les calculs sont effectués par la DCASPL.*

#### **Définitions :**

*Champ ICS : champ d'étude de la statistique d'entreprise (industrie, construction, commerce et services)*

*Taux de pérennité à 3 ans : c'est le nombre d'entreprises créées ou reprises en N et toujours actives avec le même dirigeant à sa tête en N+3 / nombre d'entreprises créées ou reprises en N.*